

DÉLIBÉRATION N° CS 2021-04-055

COTISATIONS DES PROFESSIONNELS 2022

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 décembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge à Saint Porchaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Serge BERNET
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Pierre TUAL – Emmanuel JOBIN
Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ
Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON (*excusée*) – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Hubert COUPEZ – Jean-Luc DUGUY (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD
Stéphane AUGÉ – Pascal ALVAREZ – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

07 décembre 2021

Affichage de la convocation le : 07 décembre 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

20 décembre 2021





Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 017-251701900-20211216-CS2021_04_055-DE

Monsieur le 2^{ème} Vice-président propose les participations au titre de l'année 2022 :

1 - Compétence « Traitement »

COTISATIONS EN € HT

FRÉQUENCE RECOUVREMENT

Incinération des ordures ménagères

- 1/ livraison tonnage par année civile
- 2/ livraison de déchets à haut PCI

124,00 / la tonne
188,00 / la tonne

mensuelle
mensuelle

Modalités : Sous réserve d'acceptation suite à demande écrite préalable émise par le professionnel

Apports de pneumatiques en provenance des communes et des professionnels

- 1/ conformité au cahier des charges
- 1/ non-conformité au cahier des charges

Gratuit
300,00 / tonne

mensuelle
mensuelle

Modalités : Sous réserve d'acceptation suite à demande écrite préalable émise par la commune ou les professionnels



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



2 - Compétence « Collecte »

	COTISATIONS EN € HT	FRÉQUENCE RECOUVREMENT
<u>Location de bornes à verre ou à papier.</u>		
1/ Livraison borne La livraison est gratuite si le professionnel s'engage à la louer au minimum un an.	80,00 / borne	annuelle
2/ Reprise borne La reprise est gratuite si le professionnel a loué la borne au minimum 2 ans.	80,00 / borne	annuelle
3/ Location / vidage	10,00 / mois	annuelle

Modalités : Sous réserve d'acceptation suite à demande écrite préalable émise par le professionnel

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
22 membres présents, 22 membres votants, à l'unanimité,**

- Approuve le montant des cotisations « professionnels 2022 », comme indiqué ci-dessus,
- Approuve les modes de recouvrement précités.

Monsieur le Président, Monsieur le 2^{ème} Vice-président et Madame le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 décembre 2021
Extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

